



ATELIER RÉGIONAL SUR LES DÉPENSES FISCALES

EVALUATION DES DEPENSES FISCALES AU BURKINA FASO

Yaya HEMA

*Inspecteur des Impôts
Secrétaire Permanent du Comité de Politique Fiscale (SP-CPF).*

Accra, 18 – 20 Septembre 2023



Plan de présentation

Introduction

- 1. Cadre de l'évaluation**
- 2. Evaluation des dépenses fiscales au Burkina Faso**
- 3. Défis**

Conclusion



INTRODUCTION (1/3)

- La **fiscalité** est un **instrument de la politique économique**. Elle joue un rôle central dans le processus de développement des nations.
- Pour les pays en développement comme le Burkina Faso, la **mobilisation des recettes fiscales** demeure l'un des enjeux les plus importants.
- Toutefois, La politique fiscale du Burkina Faso se caractérise par la place très importante des « avantages fiscaux » .



INTRODUCTION (2/3)

- En effet, le **système fiscal** renferme des dispositions qui créent plusieurs types de **mesures dérogatoires** ou **incitations fiscales** (exonérations, réductions de taux, réduction d'impôts,...) dispensant des contribuables de la charge d'impôts et taxes qu'ils auraient normalement dû payer.
- Ces mesures dérogatoires appelées «**dépenses fiscales**» impactent la mobilisation des recettes fiscales.
- Cette situation qui contrarie les stratégies de mobilisation des recettes mérite une attention particulière, d'où l'évaluation des dépenses fiscales.



INTRODUCTION (3/3)

- **Au Burkina Faso** l'évaluation des dépenses fiscales s'est institutionnalisée, avec la rédaction en Août 2023 du 9^e rapport du pays : « **Rapport portant sur l'évaluation des dépenses fiscales de l'année 2022** »



1. Cadre de l'évaluation



CADRE DE L'EVALUATION (1/2)

□ Cadre juridique de l'évaluation

Depuis l'entrée en vigueur de la **directive N°01/209/CM/UEMOA** portant code de transparence dans la gestion des finances publiques (**loi n°08-2013/AN du 23 avril 2013** au BF), l'évaluation des dépenses fiscales est devenue une exigence pour les Etats membres.

Aussi, dans le Programme de Transition Fiscale (PTF), l'un des leviers privilégiés pour la mobilisation optimale des recettes fiscales est **la rationalisation des exonérations et autres exemptions fiscales et douanières**, d'où la nécessité de l'évaluation des dépenses fiscales.



CADRE DE L'EVALUATION (2/2)

□ Cadre institutionnel de l'évaluation

- Le **Comité de Politique Fiscale (CPF)** présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective pour la validation du rapport;
- Le **Secrétariat Permanent du CPF (SP-CPF)** assure la coordination de l'équipe d'évaluation
- **Qui sont les évaluateurs au Burkina Faso?**
 - ✓ Ministère en charge des finances (DGI, DGD, DGTCP, DGEP, INSD, DGSI);
 - ✓ Ministère en charge du Commerce (SP-GUCI);
 - ✓ Ministère en charge des Mines et de l'énergie (DGMG);
 - ✓ Chambre de commerce à travers les Centres de Gestion Agréés (CGA)



2. EVALUATION DES DÉPENSES FISCALES AU BURKINA FASO



Méthodes d'évaluation (1/2)

Pour être complet, l'évaluation des dépenses fiscales devra comporter deux volets: **l'impact budgétaire** et **l'impact socio-économique**.

Au Burkina Faso, seul l'impact budgétaire fait l'objet d'évaluation systématique chaque année.

Ainsi, conformément à la **décision n°08/2015/CM/UEMOA du 02 juillet 2015** instituant les modalités d'évaluation des dépenses fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA, **les évaluations se font suivant la méthode « perte de recette fiscales »**.



Méthodes d'évaluation (2/2)

Elle consiste à estimer le montant des « pertes de recettes toutes choses égales par ailleurs », en mesurant ex post le coût de « l'écart à la norme » en supposant inchangé le comportement des agents qui en bénéficient.

NB: 9 rapports sur les dépenses fiscales (DF) ont été produits au Burkina Faso de **2010** à **2022**. (régulièrement depuis **2015**)



PROCESSUS D'EVALUATION (1/5)

❑ Le système fiscal de référence (SFR)

L'inventaire des mesures fiscales dérogatoires découle du **système fiscal de référence (SFR)** qui est le cadre légal de référence.

Textes d'ordre général	Textes incitatifs à l'investissement	Textes particuliers
✓ Le CGI ; ✓ Le code des douanes ; ✓ Le TEC de la CEDEAO ; ✓ Les conventions, accords et traités internationaux ratifiés	✓ Le code ; ✓ Le code des investissements; ✓ Le code des investissements agro-sylvo-paLa loi 025 (lominieri SCADD) ✓ storat... ; ✓ La loi sur les pôles de croissance.	✓ Les lois de finances ; ✓ Les conventions particulières
		Autres textes
		✓ Les décrets ; ✓ Les arrêtés ; ✓ Les circulaires.



PROCESSUS D'EVALUATION (2/5)

□ **L'inventaire des dépenses fiscales**

- Après la détermination système fiscal de référence, un inventaire des dépenses fiscales est réalisé à travers tous ces textes légaux, répertoriés, qui définissent le cadre fiscal légal.
- Toute dépense fiscale identifiée est caractérisée par sa référence légale, l'impôt concerné, le type de dérogation, sa portée temporelle, son objectif, ses bénéficiaires, sa fonction budgétaire et son coût budgétaire.

PROCESSUS D'EVALUATION (3/5)

❑ Estimation du coût financier

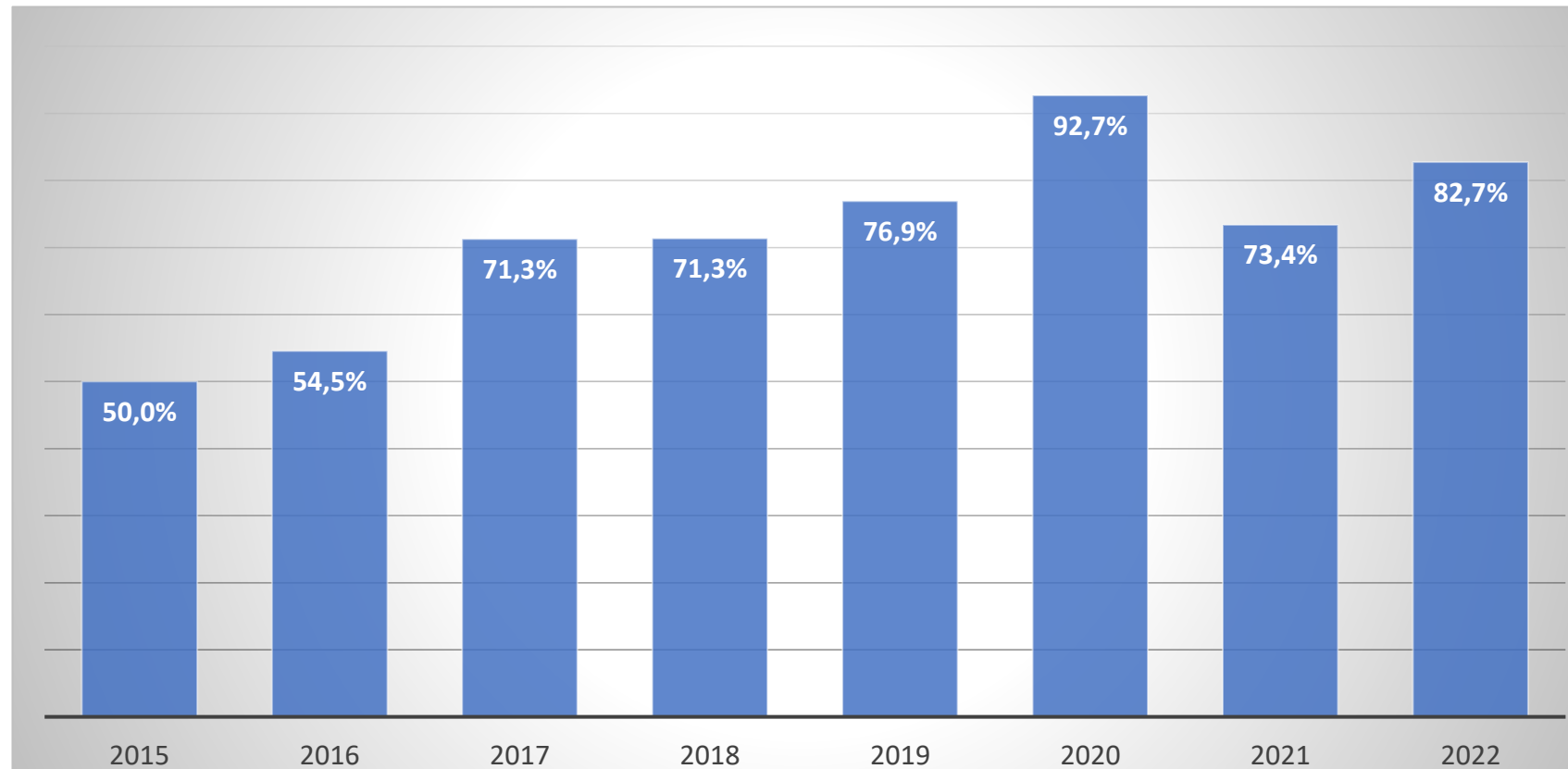
L'estimation quantitative du coût budgétaire induit par les DF consiste au calcul de la différence entre l'impôt qui aurait dû être perçu par l'État en l'absence de mesure dérogatoire et l'impôt qui a été effectivement versé à l'État. Elle doit se faire de la façon la plus désagrégée possible afin d'identifier le coût budgétaire de chaque mesure engendrant une DF.

Le chiffrage des DF est dicté par la disponibilité des données.

PROCESSUS D'EVALUATION (4/5)

❑ Estimation du coût financier

Evolution des taux d'évaluation des mesures dérogatoires de 2015 à 2022 au BF.





PROCESSUS D'EVALUATION (5/5)

❑ Estimation du coût financier

Les données sont collectées auprès des institutions qui participent à l'évaluation des dépenses fiscales (DGI, DGD, INSD, DGSI, DGTCP, CGA,...),

Avec le processus d'informatisation (Système décisionnel), à terme, la quasi-totalité des données seront collectées de manière électronique.

Sur la base des données collectées, le coût de chaque dépense fiscale identifiée est déterminé en :

- **calculant l'impôt théorique selon le Système fiscal de référence**, c'est-à-dire l'impôt qui aurait dû être perçu en l'absence de la mesure dérogatoire ;
- **retranchant à l'impôt théorique l'impôt effectivement payé** le cas échéant (exo partielle ou réduction de taux).

PROCESSUS D'EVALUATION (5/5)

❑ Estimation du coût financier

Evaluation des DF 2021 et 2022

Impôts	Année 2021		Année 2022	
	Montant (en millions FCFA)	Parts (%)	Montant (en millions FCFA)	Parts (%)
IS	53 484,30	39,8	65 688,65	38,03
DD	34 230,34	25,5	45 846,63	26,55
TVA	22 491,79	16,7	26 793,12	15,51
<i>TVA l'importation</i>	<i>9 991,08</i>	<i>7,4</i>	<i>17 333,76</i>	<i>10,04</i>
IRCM	14 265,93	10,6	23 897,58	13,84
DET	5 865,12	4,4	7 935,42	4,59
TPA	3 185,77	2,4	1 642,36	0,95
TPP	833,29	0,6	831,61	0,48
IRF	12,08	0,0	33,14	0,02
IBICA	16,38	0,0	18,92	0,01
IBNC	16,56	0,0	12,29	0,01
TAF	6,95	0,0	6,01	0,00
TVT	44,05	0,0	1,38	0,00
Total	134 452,56	100,0	172 707,11	100,0



DEFIS



DEFIS

A court terme:

- Améliorer le taux d'évaluation
- Réaliser des études d'impacts économique et sociale

A moyen terme:

- Dégager, à partir d'études d'impact, une feuille route de la rationalisation des dépenses fiscales
- Quantifier les dépenses fiscales des impôts locaux



CONCLUSION

Bien que l'évaluation des dépenses fiscales reste assez récente dans la plus part des pays, au Burkina Faso, elle s'est institutionnalisée avec la **production annuelle** du rapport sur les dépenses fiscales qui constitue une annexe du **projet de loi de finances** transmis à la représentation nationale.

Le défi du Comité de politique fiscale reste la production d'évaluation d'impact pour une meilleure conduite de la politique fiscale, condition sine qua non pour une politique de rationalisation des dépenses fiscales.

